

## Principe

- ▶ Établir les pièces nécessaires aux demandes d'autorisations administratives et à la réalisation des dossiers d'enquête publique

## Contexte réglementaire

- ▶ Décret n° 2011-2019 du 29 décembre 2011 portant réforme des études d'impact des projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements
- ▶ Dossiers Loi sur l'eau : Articles L.214-1 à 6 du Code de l'environnement

## Missions

- ▶ Rédiger, en collaboration avec des bureaux d'études spécialisés (naturalistes, VRD), les documents réglementaires : étude d'impact, étude Loi sur l'eau, étude de danger, étude risque hygiène et sécurité (ICPE), étude de défrichement.
- ▶ Monter et suivre le dossier d'enquête publique.



Arcachon



Labrit



Giscos

## Références

- ▶ Ville d'Arcachon (33) - Étude d'impact et étude Loi sur l'eau pour une liaison piétonne et cyclable sur les plages
- ▶ Conseil général des Landes – Dossier Loi sur l'eau pour la construction d'un collège, Labrit (40)
- ▶ Études d'impact de champs de capteurs photovoltaïques : 50 ha à Giscos (33), 10 ha à Bergerac (24), 10 ha à Castéron (32)

### Le saviez-vous ?

Le décret n° 2011-2019 relatif aux études d'impact impose soit une étude d'impact obligatoire en toutes circonstances, soit une étude d'impact au cas par cas.

Seul le dossier d'**autorisation** au titre de la Loi sur l'eau est soumis à enquête publique.